



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

Cette séance de Conseil a été principalement consacrée au vote des subventions accordées par la commune aux associations locales et extérieures qui possèdent des adhérents domiciliés sur la commune ou qui y réalisent des animations. Le montant total des subventions allouées s'élève à 9 368 € et concerne 31 associations dont 15 sur la commune d'Irvillac. Le montant attribué à chacune de ces associations est précisé sur le tableau récapitulatif ci-dessous :

IRVILLAC				
Associations	Subventions attribuées en 2023	Subventions attribuées en 2024	Subventions proposées en 2025	Subventions attribuées en 2025
Amicale anciens combattants	220	220	220	220
Association "War Hentchou Irvilhag"	400	400	400 + subv. except.	400 + 400
Amicale Laïque Irvillac	-	250	250	250
Association des Parents d'Élèves Irvillac Activités scolaires (APE)	1500	1500	1500	1500
Club des 3 Rivières	550	550	550	550
Association "Art Floral"	300	300	300	300
Bibliothèque Municipale	300	200	200	200
Comité des Fêtes	1000	1000	1000 + 500	1000 + 500
Entente Sportive de la Mignonne	1100	1100 + 450	1100	1100
Jardin d'éveil Assistantes Maternelles (irvillac)	100	50	50	50
Société de chasse	550	500	500	500
Boxing Club Irvillac	250	300	200	200
Ça me botte	300	300	300	300
Comité du Souvenir Français d'Irvillac	110 + 50 drapeau	110 + 50 drapeau	110 + 50 broche	110 + 50 broche
ADMR Irvillac	200	200	200	200
SOUS-TOTAL	6930	7480	7430	7830
ASSOCIATIONS EXTERIEURES				
Associations	Subventions attribuées en 2023	Subventions attribuées en 2024	Subventions proposées en 2025	Subventions attribuées en 2025
AAPPMA Daoulas	100	100	100	100
ADAPEI	44	44	44	44
Amicale médailliers militaires (Daoulas)	66	70	70	70

Association "le p'tit Ciné » (Daoulas)	132	200	250	250
Association Treizerien Pierre de Lune / Club des Valons	55	-	-	-
Association Unis-sonS Loperhet	33	33	33	33
Don du Sang canton de Daoulas	110	100	100	100
Elorn Handball landerneau (7€ par élève)	42	-	35	35
Les Archer Logonnais	20	20	20	20
Loga-Rythmes Logonna Daoulas	30	-	30	30
Secours catholique	220	220	220	220
Secours populaire (Daoulas)	220	220	220	220
Solidarité paysans	44	44	44	44
Union Rugbystique de Landerneau	20	-	28	28
Handball Ploudiry -Sizun	20	-	-	-
Tempo Landerneau	20	-	-	-
Association sportive du Collège COAT-MEZ	-	60	-	-
Judo Club du Canton de Daoulas (7€ par élève)	63	-	84	84
Scouts Landerneau (7€ par élève)	21	-	-	-
Mémorial de Mers El Kebir	-	100	-	-
Rêves de Clown	-	50	60	60
MarSOINS du Bout du Monde	-	200	200	200
SOUS-TOTAL	1260	1461	1538	1538
TOTAL			8968	9368

Les élus ont ensuite décidé d’augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire de 1 % (voir tableau ci-dessous) pour l’année scolaire 2025/2026. Le Maire a précisé que les charges de fonctionnement de ces services ont été stables entre 2023 et 2024 et que le coût de revient d’un repas en 2024 est voisin de 7 € (6,99 €).

Tarifs en cantine	2024/2025	Proposition pour 2025/2026
QF 1 et QF 2 (De 0 € à 599 €)	3,31 €	3,34 €
QF 3 et QF 4 (De 600 € à 999 €)	3,51 €	3,54 €
QF 5 et QF 6 (Au-delà de 1 000 €)	3,82 €	3,85 €
Repas adulte (enseignants)	7,85 €	7,92 €

Application d’une majoration de 2€ pour les enfants non-inscrits.

Tarifs Garderie (ALSH)	2024/2025			Proposition pour 2025/2026		
	16h30 - 17h30 avec goûter	La ½ heure (matin et soir après 17h30)	Majoration après 19h	16h30 - 17h30 avec goûter	La ½ heure (matin et soir après 17h30)	Majoration après 19h
QF 1 et QF 2	1,00 €	0,50 €	4 €	1,00 €	0,50 €	4 €
QF 3 et QF 4	2,53 €	1,00 €		2,55 €	1,01 €	
QF 5 et QF 6	3,02 €	1,24 €		3,05 €	1,25 €	

Le Conseil Municipal a également approuvé une modification du règlement périscolaire qui concerne la non facturation des repas de cantine lorsque les élèves sont absents pour cause cas de maladie.

La création d’emplois non permanents, pour accroissement temporaire et saisonnier d’activité, a également été validée par le Conseil Municipal.

Deux cessions de délaissés de voirie pour une superficie Totale de 74 m2 ont également été approuvées par les élus.

Le Maire a été autorisé à signer une convention avec le Conseil Départemental pour délégation de maîtrise d’ouvrage pour des travaux d’aménagement de la vélo-route VR 45 dont l’itinéraire doit emprunter la voie romaine entre la Croix de Traonnevezec et la déchetterie de Daoulas. Le coup des travaux a été estimé à 106 000 € TTC et sera totalement pris en charge par le Conseil Départemental.

Une deuxième convention pour délégation de maîtrise d’ouvrage mandatée à la CAPLD a été validée par le Conseil pour des travaux d’enfouissement de réseaux de télécommunications électroniques à Lavadur pour un montant de 40 000 € TTC, totalement pris en charge par la CAPLD.

Deux autres conventions avec ORANGE et le SDEF pour effacement de réseaux de communication électroniques au lieu-dit Kerbrat, dans le cadre de la sécurisation de la VC 5, ont été ensuite été approuvées.

La convention RASED, pour l’aide aux élèves en Difficulté, a été renouvelée pour une durée de 2 ans pour un coût annuel de 366 €. Le Maire a rappelé que les locaux sont mis à disposition par la Commune de Landerneau.

Madame Yvonne LE CANN, Adjointe en charge de l’Environnement, a été désignée par le Conseil Municipal pour représenter la commune dans une démarche de projet alimentaire territorial engagée par la CAPLD pour relocaliser et ancrer l’écosystème agricole et alimentaire sur le territoire afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé.

Enfin les élus ont approuvé une proposition de participation au sein de la SPL des Pompes funèbres Associées (PFCA) pour permettre à la population de pouvoir continuer à bénéficier de ses services. Le Maire a rappelé que la Commune a signé en 2007 une convention avec le

Syndicat Intercommunal des PFCA pour lui permettre d’exercer ses missions de service public sur la commune. La prise de participation à la SPL a été fixée à 89,95 € et le Maire a été désigné comme représentant de la Commune au sein de l’Assemblée générale de la SPL. Il a également été autorisé à présenter sa candidature à celle de représentant commun des différents membres de l’assemblée spéciale.

En questions diverses :

Le Maire a évoqué le déploiement de la Fibre optique sur le territoire de la commune et a précisé qu’un seul opérateur, la Société ORANGE, s’est manifesté en Mairie pour faire savoir qu’elle peut être contactée par les personnes qui souhaitent être raccordées à la fibre. L’opérateur a également précisé qu’il installera un point d’accueil sur la commune les 16, 17 et 18 juin 2025 entre 10h30 et 17h30, sur la Place de la salle Kerlevenez.

Le Maire a ensuite rappelé que l’inauguration des nouvelles réalisations de la commune (sécurisation de la VC 5, nouvelle chaufferie de l’école, aménagement des anciens vestiaires) aura lieu le samedi 7 juin 2025 à partir de 10H00.

Guy KERDONCUFF a informé les élus qu’une exposition de poèmes sera réalisée par M. Gérard TOUBLANC du 29 mai au 1^{er} juin dans la salle d’exposition communale près de l’église.

Le Maire a ensuite rappelé les rendez-vous de l’été dont la fête de la Musique du 21 juin, ainsi que le 30ème anniversaire de l’ESM le 5 juillet et le Concours de peintures « Couleurs de Bretagne » le 17 juillet.

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au 3/07/2025 – 20h30.